



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240603-D2024_45-DE
Reçu le 03/06/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Caroline FRANCA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Maryse CASTELLANI – Cyril LEJA

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_45

**Objet : 06 – 7.5.1 – CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**

Dans le cadre de la convention d'application de la charte, les projets suivants peuvent bénéficier d'une aide du parc national du Mercantour :

Action 5.1: Programme d'intervention sur les pistes d'accès aux Merveilles (Fontanalbe/piste des Merveilles)

Projet : Confortement de la 1ere passerelle de la piste des Merveilles (défense incendie)

Montant du projet HT : -14 250,24 €

Aide sollicitée 50% : 7 125,00 €

Mesure : Accueillir les randonneurs et bivouaqueurs sur la zone des Merveilles

Montant du projet : 1500 € HT

Aide sollicitée 50% : 750 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les projets tels que mentionnés ci-dessus
- De l'autoriser à solliciter l'aide du parc national du Mercantour pour ces deux opérations dans le cadre de la convention d'application de la charte
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :